

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
MAIRIE DE SAINT MARS LA REORTHE**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt février à vingt heures, le conseil municipal de la commune de **SAINT MARS LA REORTHE**, légalement convoqué le 15/02/2024 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Patrice BERTRAND, maire.

**Nombre de conseillers en exercice** : 15

**Conseillers présents** : Patrice BERTRAND, Laydie PASQUIER, Éric RETAILLEAU, Charlotte DE VILLIERS, Sylvie BOUDAUD, Sylvie CAILLAUD, Alexandra FONTENEAU, Claude GELOT, Vincent MICHEL, Jean-Jacques MOURGEOTTE, Geoffrey PUAUD, Henri RETAILLEAU, Cyril RAUTURIER, Virginie TALON.

**Conseillère absente excusée** : Laurence MICHOT.

**Secrétaire de séance** : Charlotte DE VILLIERS

-----  
**24-07-07 CREATION D'UNE MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES – DEMANDE DE SUBVENTION C.A.F**

Monsieur le Maire expose que le projet de construction d'une maison d'assistant(e)s maternel(le)s et dont le coût prévisionnel s'élève à 345 000 € HT soit 414 000 € TTC est susceptible de bénéficier de bénéficier d'une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Vendée.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

Coût total : 345 000 € HT

SUBVENTION CAF : 98 400 €

SUBVENTION D'ETAT : 172 500 €

Emprunt : 74 100 €

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

Le début des travaux est prévu en septembre 2024 pour un achèvement de travaux en juillet 2025.

Monsieur Vincent MICHEL quitte la salle et ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- arrête le projet de la construction de la Maison d'assistant(e)s maternel(le)s ;
- adopte le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;
- solliciter une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Maire  
Patrice BERTRAND